

ARRETE DU MAIRE

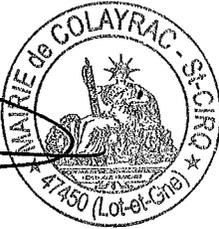
Le Maire de la commune de COLAYRAC-SAINT CIRQ

ARRETE

Article 1° : Par arrêté municipal en date du vendredi 8 décembre 2023, le complexe sportif du stade de football « Jean-Pierre Sémenadisse » de COLAYRAC-SAINT CIRQ, est suspendu d'utilisation du 8 décembre au 11 décembre 2023 inclus en raison du mauvais état du terrain dû aux conditions climatiques de ces derniers jours.

Fait à Colayrac-Saint Cirq, le 8 décembre 2023.

Le Maire



Pascal de SERMET